

Projet de budget 2024 de l'État de Genève (PB2024)

L'Assemblée des délégué-es du Cartel, réunie le 5 octobre 2023, a pris connaissance du projet de budget 2024 du Conseil d'État, et a pris position comme suit :

Considérant :

1. La décision du Conseil d'État de n'octroyer, pour 2023, aucune indexation au personnel de l'État et du secteur subventionné alors qu'il prévoit un taux d'inflation de 2% d'octobre 2022 à octobre 2023 ;
2. Que cette non-indexation cumulée à celles de 2021 et 2022 **conduit à une perte de salaire réel de 3,16%** pour l'ensemble du personnel des services publics et parapublics ;
3. Qu'avec le manque à gagner des indexations absentes ou partielles, **les salarié-es ont déjà perdu l'équivalent d'au moins un demi-mois de salaire** depuis 2021 ;
4. Que l'indice des prix à la consommation pris en compte pour le calcul de l'indexation **n'inclût pas les primes maladies, dont la hausse atteint 9,1%** pour Genève en 2024 et que la TVA va connaître une augmentation de 0,4% dès janvier 2024 ;
5. Que **les excédents cumulés** des comptes 2021 et 2022 de l'État de Genève ont été de **1,532 milliards** alors que les projets de budget étaient déficitaires (**sous-estimation systématique des revenus** justifiant des mesures d'économie sur le dos de la fonction publique) ;
6. Que la grande majorité des coordinations des services publics romands se rallie à la revendication de l'Union Syndicale Suisse visant à obtenir **une hausse des salaires nominaux de 5% dès le 1^{er} janvier prochain** ;
7. **Que les moyens accordés au secteur subventionné ne permettent pas de suivre l'évolution des coûts dus à l'inflation, à l'augmentation des besoins et au respect des lois** (aux HUG, les mesures préconisées par l'OCIRT concernant pauses et temps d'habillage se font sans augmentation de postes, et donc sur le dos du personnel)
8. Qu'avec le plan de mesures structurelles annoncé par le Conseil d'Etat et les baisses d'impôts promises par les partis de droite, **d'autres attaques contre la fonction et les prestations publiques se préparent.**

L'Assemblée des délégué-es du Cartel intersyndical

- ⇒ **Exige une indexation des salaires de 5% (renchérissement et hausse des primes maladie)** et que des moyens adéquats à l'évolution des coûts et des besoins soient accordés au secteur subventionné, y compris pour les structures non soumises à la Ltrait ;
Cette indexation est d'autant plus importante, qu'il manque en outre : l'allocation vie chère pour les temps partiels, des moyens pour la mise en conformité à la Ltr des HUG, des moyens pour l'augmentation des rentes.
- ⇒ Mandate le comité du Cartel afin qu'il porte cette revendication auprès du Conseil d'État ;
- ⇒ Décide de convoquer **une Assemblée du Personnel pour le jeudi 19 octobre à 20h00, salle du Palladium** (rue du Stand 3bis, Genève) ;
- ⇒ Mandate le comité du Cartel afin d'organiser et mettre en œuvre **toute action de lutte utile en appui aux revendications du personnel** (manifestations, grève, etc.).

Prise de position adoptée à l'unanimité moins une voix et deux abstentions